



**Communiqué de presse**

**10 septembre 2015**

## La CSD poursuit le développement de l'attractivité et du professionnalisme du secteur en étoffant son offre de formation avec la mise en place d'un CQP

Suite à la CPNE tenue ce jour, la Chambre Syndicale du Déménagement se félicite d'avoir obtenu une grande avancée pour l'avenir du secteur avec la mise en œuvre d'un groupe de travail pour concevoir un Certificat de Qualification Professionnel (CQP) «Déménageur Conducteur sur Véhicule Porteur». La profession, qui ne dispose actuellement que d'une seule formation diplômante (le CAP *déménageur sur VUL*), s'engage ainsi pleinement dans l'élaboration d'un CQP qui permettra de stimuler son évolution actuelle, tout en créant une filière d'emploi.

Cette formation qualifiante serait éligible au CPF et permettra la résolution d'un triple enjeu :

- D'une part, les chefs d'entreprise de déménagement pourront recruter plus facilement du personnel compétent, formé aux deux principales missions que sont le déménagement et la conduite. En effet, les diplômés seront à la fois en possession du permis C et auront suivi une formation spécifique au métier de déménageur. Ce dispositif pérenne permettra donc d'anticiper les recrutements, tout en bénéficiant d'avantages administratifs et financiers.
- Par ailleurs, il sera désormais possible pour les salariés exerçant depuis plusieurs années dans le secteur du déménagement et possédant le permis C, de valoriser leurs expériences par le biais de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).
- En outre, cette formation s'adressera également à tous les demandeurs d'emploi qui souhaiteraient intégrer un secteur attractif en plein essor : le déménagement ne sera ainsi plus un choix par défaut.

Olivier Vermorel, Vice-Président et Président de la Commission Formation de la CSD se réjouit : « *Ce CQP va répondre aux difficultés récurrentes de recrutement, tout en offrant aux salariés un véritable plan de carrière. De plus, je suis persuadé qu'en la « tirant vers le haut » grâce à de telles avancées, notre profession se démarquera par la qualité de son service. Ce genre d'innovation mené par la CSD permet de valoriser notre image et donc de creuser l'écart entre nos professionnels et les « margoullains »* ».

### Contact presse


Varùna LIUTKUS - 01 49 88 61 40

[communication@csdemenagement.fr](mailto:communication@csdemenagement.fr)

---

### A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises sur les 1300 existantes du secteur.

La CSD est membre fondateur de la Confédération Nationale de la Mobilité. 

[www.csdemenagement.fr](http://www.csdemenagement.fr), le site institutionnel de la CSD

[www.demenager-pratique.com](http://www.demenager-pratique.com), le site de la CSD dédié au grand public